Envoyé en préfecture le 29/06/2026
Reçu en préfecture le 29/06/2026
Publié le
ID : 029-212900898-20260615-20260615_DCM2-DE

KERGLOFF

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DÉPARTEMENT
du FINISTÈRE

COMMUNE
de
KERGLOFF

Délibération n° :
2026.06.15
DCM2

Séance du 15 juin 2026

Date de convocation : 11 juin 2026
Date d'affichage : 11 juin 2026
Nombre de conseillers en exercice : 15
Nombre de conseillers présents : 10

L'an deux mille vingt-six, le lundi quinze juin à dix-huit heures trente, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en salle du Conseil municipal, sous la présidence de M. Patrick URIEN, Maire.

Etaient présents : M. Patrick URIEN, Maire.
Mmes Elodie BERNARD, Sanae NÉDELLEC, Corinne ROSPARS ;
MM. Jean-Paul HENRY, Vincent LE DREN, Siméon LE BAIL, Philippe NÉDELLEC, Philippe SINDE, Laurent JACQUIN.

Procurations :
Mme Valérie CARADEC à Mme Sanae NÉDELLEC ;
Mme Karen THOMAS à Mme Corinne ROSPARS ;
M. David CAUDAL à M. Patrick URIEN ;
Mme Sandrine GUICHOUX à Mme Elodie BERNARD.

Absent : Mme Patricia NORMANT.

M. Philippe SINDE a été désigné secrétaire de séance. Le quorum est atteint.

OBJET : Affectation du résultat 2025 – Commune
Domaine : 7.1 Décisions budgétaires – Délibération relative à l'affectation des résultats

Exposé

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.1612-12, L.2121-29, L.2311-5 et suivants ;
Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable au budget principal de la Commune ;
Vu le Budget Primitif 2026 du budget principal de la Commune ;
Vu la délibération approuvant le Compte Financier Unique de l'exercice 2025 du budget principal de la Commune ;
Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de procéder à l'affectation du résultat de fonctionnement constaté au Compte Financier Unique ;
Considérant que cette affectation doit tenir compte du besoin de financement de la section d'investissement,
Considérant que les résultats cumulés de clôture de l'exercice 2025 s'établissent comme suit :

Résultat de fonctionnement cumulé :
Résultat de l'exercice : 88 200,68 €
Résultat antérieur reporté : 0,00 €
Soit un excédent cumulé de fonctionnement de : 88 200,68 €

Envoyé en préfecture le 29/06/2026
Reçu en préfecture le 29/06/2026
Publié le
ID : 029-212900898-20260615-20260615_DCM2-DE

Résultat d'investissement cumulé :
Résultat de l'exercice : 206 481,07 €
Résultat antérieur reporté : - 89 030,02 €
Soit un excédent cumulé d'investissement de : 117 451,05 €

Restes à réaliser de la section d'investissement :
Restes à réaliser en dépenses : 388 439,98 €
Restes à réaliser en recettes : 155 400,34 €
Soit un solde des restes à réaliser de : - 233 039,64 €

Considérant que le besoin de financement de la SI est déterminé comme suit :
Excédent d'investissement cumulé : 117 451,05 €
Restes à réaliser en dépenses : 388 439,98 €
Restes à réaliser en recettes : 155 400,34 €
Soit un besoin de financement total de : 115 588,59 €

Délibération
Il est proposé au Conseil municipal :

- D'affecter une partie de l'excédent cumulé de fonctionnement constaté au CFU 2025, soit **30 000,00 €, en section d'investissement, au compte R1068 « Excédents de fonctionnement capitalisés »** ;
- D'affecter le solde de l'excédent cumulé de fonctionnement, **soit 58 200,68 €, en section de fonctionnement, au compte R002 « Résultat de fonctionnement reporté »** ;
- **De reprendre l'excédent cumulé d'investissement, soit 117 451,05 €, en section d'investissement, au compte R001 « Résultat d'investissement reporté »** ;
- De constater les restes à réaliser suivants :
  - Restes à réaliser en dépenses : 388 439,98 € ;
  - Restes à réaliser en recettes : 155 400,34 € ;
- De constater que le besoin de financement de la section d'investissement, avant affectation de l'excédent cumulé de fonctionnement, s'établit à 115 588,59 € ;
- De constater que le besoin de financement résiduel de la section d'investissement, après affectation de 30 000,00 € au compte R1068, s'établit à 85 588,59 € ;
- D'autoriser M. le Maire et M. Jean-Paul HENRY, Adjoint aux Finances, à accomplir l'ensemble des formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Vote
☐ Nbre d'abstention :
☐ Nbre de vote « contre » :
☐ Adoptée à la majorité
☒ **Adoptée à l'unanimité**
☐ Rejet de la délibération
☐ Report de la délibération

Envoyé en préfecture le 29/06/2026
Reçu en préfecture le 29/06/2026
Publié le
ID : 029-212900898-20260615-20260615_DCM2-DE

Le Maire,

Patrick URIEN.

Pour le Maire empêché et par délégation,
M. Jean-Paul HENRY,
Adjoint aux Finances et aux Budgets.

M. Philippe SIN[illegible],

Secrétaire de séance.

MAIRIE DE KERGLOFF
29270 FINISTERE

Envoyé en préfecture le 29/06/2026
Reçu en préfecture le 29/06/2026
Publié le
ID : 029-212900898-20260615-20260615_DCM2-DE